

A l'attention de la CAGPS

Cirque de l'Essonne / Visite de chantier, zone Robinson / lundi 26 février à 10h

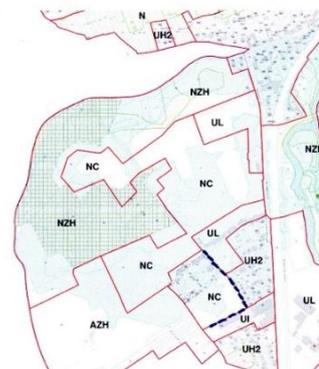
1-En réexaminant plus attentivement, entre autre, les plans P4 et P5 (photo 1) nous découvrons qu'ils ne représentent pas l'existant du périmètre de la zone humide qui est aussi un EBC au PLU de la commune de Corbeil-Essonnes et aussi celui de la ZNIEFF 1 qui correspond à cette même Zh depuis 2020.(photo 2).



Photo 1



Photo 2



Le plan omet la présence dans son entier de la zone humide, de l'EBC, du périmètre de la znieff 1 qui jouxte la voie des Roches St Jean et donc, la proximité directe avec le fond du Stade de Robinson. L'aménagement du fond du stade ne peut rester en l'état, il faut **impérativement** préserver et aménager une **zone interface**, une **zone de transition** pour **préserver** cette zone fragile aux nombreux habitats à enjeux forts, en un mot faire concilier sa préservation et la fréquentation du public avec un moindre impact.

Pour cela, il faut un premier petit pont (si besoin) proche de l'entrée arrière du stade, le deuxième le plus proche de l'escalier qui permet l'accès à la butte par le fond du stade, **planter une haie dense et des arbres de hautes tiges** entre ces deux petits ponts afin que le public interfère le moins possible avec cette zone fragile pour la préservation de la BIODIVERSITE.

Calendrier pour la pose des 2 petits ponts et des 2 escaliers. Seront-ils installés sur des plots en béton ?

2-Pour la préservation de la **biodiversité**, nous demandons à ce que **l'éclairage à LED** du stade soit revu car il a un impact néfaste sur la biodiversité. Dans les zones à enjeux de biodiversité, il est recommandé de **privilégier des LED ambrées à spectre étroit**. (sans émission dans le bleu), $\leq 2400K$. Revoir aussi le spot couplé avec la caméra du début du chemin d'Essonne à Villabé

3- Une demande d'autorisation de travaux a-t-elle été faite auprès du service urbanisme de la commune de Corbeil-Essonnes pour les 20 places de parking ? Elles sont localisées dans l'enceinte du stade, qu'est-il prévu pour empêcher les 2 roues à moteur, voire les quads d'emprunter le fond du stade et de rejoindre les chemins-routes de l'Espace Naturel Sensible ?

Merci de votre attention.

Claude Combrisson

Copies au département Espace Naturel Sensible, à la commune de Corbeil-Essonnes, de Lisses, de Villabé, au SIARCE remises en main propre.

Courriels à la DRIEAT Idf, Biodiversité-relance, ministère de l'environnement, Préfecture de l'Essonne, DDT 91